



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 27/03/2023

OBJET : Plan pluriannuel d'investissement pour les années 2023 – 2024 – 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 17/03/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Ludivine CHIERICI

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Linda BEGGUI

Karim MOYENIN OUARDI

Didier RICHERD

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le PPI est une obligation à présenter dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Il se veut un outil de pilotage pluriannuel des investissements qui permet de lancer les études nécessaires pour préparer les gros chantiers.

Le PPI est également une feuille de route identifiant des priorités politiques pluriannuelles, contenant des projets qui seront ajustés annuellement dans le cadre des budgets annuels.

La méthode appliquée a été de recenser les projets d'équipements structurants, les projets contribuant au cadre de vie, tant en matière d'espaces naturels et environnementaux, qu'en matière de sécurisation de l'espace public, et les projets de services aux citoyens.

La volonté exprimée dans ce PPI est de continuer sur la même trajectoire que ces dernières années, en se limitant à un budget raisonné, et en priorisant les actions.

Comme toujours, il y a les actions « socles » qui doivent être réalisées et les « complémentaires » qui le seront en fonction des opportunités et des moyens.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan pluriannuel d'investissement travaillé en commissions et en exécutif pour les quatre prochaines années.

Le budget d'investissement 2023 sera impacté des opérations du précédent PPI non terminées à fin 2022.

Présentation des investissements du précédent PPI terminés, annulés ou repris dans le nouveau PPI :

1 - Salle des fêtes

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée à deux manifestations telles que : repas dansant d'associations – mariages – fêtes privées etc..

2 - Objectif poursuivi : Ce sera un équipement entre Ansolia et le foyer rural, adapté à une demande forte actuellement.

Cette salle sera d'une contenance de 250 à 300 personnes, et permettra la musique amplifiée dans le respect des normes. Son implantation est prévue sur un terrain à acquérir près de la caserne des pompiers, à proximité de la future crèche de Anse.

Il conviendra également de prévoir un parking suffisamment dimensionné.

3 - Durée de l'opération : Débutés en 2021, les travaux vont se terminer sur 2023

II - Parc de Messimieux

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité terminer l'aménagement primaire de ce parc naturel en aménageant également les abords immédiats.

2 - Objectif poursuivi : Ce parc offre au public Ansois un cadre de vie exceptionnel et un lieu de détente adapté, avec un accès sécurisé et un espace de convivialité.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2022.

III - Local d'expression théâtrale

Opération annulée

IV - Local police municipale – Salle des mariages et du conseil municipal

1 - Objet de l'opération : La Commune s'est engagée dans une opération de VEFA pour acquérir 600m² de locaux à proximité de la mairie, pour y implanter à la fois les bureaux de la police municipale, et y créer une salle des mariages et de conseil municipal et conserver une réserve foncière complémentaire

2- Objectif poursuivi : Les objectifs sont multiples :

- Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf
- Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune
- Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté sur 2021 pour se terminer fin 2022. 2023 verra les aménagements intérieurs à terminer

V - Déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la Commune

1 - Objet de l'opération : Commencer le déploiement sur la commune de la vidéo protection

2 - Objectif poursuivi : Anse était l'une des dernières communes de sa taille à ne pas avoir initié cette démarche généralisée du fait de l'évolution des technologies. L'objectif était de débuter un déploiement par une première tranche significative puis d'assurer un développement qui s'étalera en tant que de besoin au fil des années

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 pour se terminer en 2022. Les compléments d'investissement auront lieu progressivement dans les années à venir, pour de faibles montants. Cette opération n'est donc pas reprise dans le nouveau PPI.

VI – Travaux dans le cadre de la transition énergétique sur les bâtiments communaux

1 - Objet de l'opération : Poursuivre la démarche engagée d'améliorer les bâtiments et installations municipales en matière de consommation énergétique

2 - Objectif poursuivi : S'inscrire dans une démarche volontariste liée à la transition énergétique par un plan pluriannuel d'investissements

3- Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivra régulièrement chaque année

VII – Local socio-culturel

Retrait de l'opération

Présentation des investissements initiés dans le nouveau PPI : 2023-2025

VIII – Restructuration – extension de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne, pour l'agrandir et ainsi anticiper par un offre scolaire adaptée les besoins futurs.

2 - Objectif poursuivi : Ce sera une opération à mener en site occupé, et par phase dans le but d'agrandir et ainsi anticiper par un offre scolaire adaptée les besoins futurs.

La restructuration, notamment en matière énergétique, de la partie ancienne est programmée, de même que la création d'un minima de 2 classes supplémentaires.

3 - Durée de l'opération : Les études étaient prévues sur 2022, les travaux sur 2023 et 2024, 2025 pour une durée approximative de 48 mois.

Ce projet d'investissement donnera lieu à deux autorisations de programme, l'une pour la première phase qui consiste en la création d'un restaurant scolaire, l'autre pour la restructuration – extension proprement dite de l'école maternelle.

Coûts estimatifs et Financements attendus :

	Coût total de l'opération	2023	2024	2025
Salle des fêtes	4 000 k€	2 300 k€	0 k€	0 k€
PM – salle mariage	1 850 k€	370 k€	0 k€	0 k€
Transition énergétique	1 200 k€	730 k€	350 k€	500 k€
Ecole Paul Cézanne	5 000 k€	1 630 k€	1 850 k€	1 500 k€
Restaurant scolaire	3 000 k€	1 500 k€	1 500 k€	
Total		6 530 k€	3 700 k€	2 000 k€
Subventions		430 k€	200 k€	200 k€
Cession		0 k€	0 k€	0 k€
FCTVA		400 k€	1 040 k€	600 k€
Report et Autofinancement		5 100 k€	1 460 k€	600 k€
Emprunts		600 k€	1 000 k€	600 k€
Total Financements		6 530 k€	3 700 k€	2 000 k€

Coût de fonctionnement des investissements et recettes

<u>Salle des fêtes</u>	Personnel (1 emploi temps non complet)	15 k€
	Energie (éclairage, chauffage)	30 k€
	Entretien	10 k€
	Coûts attendus	55 k€
	Recettes attendues	40 k€
<u>PM – salle mariage</u>	Energie	15 k€
	Entretien	15 k€
	Coûts attendus	30 k€
	Recettes attendues	0 k€
<u>Ecole Paul Cézanne</u>	Energie (éclairage, chauffage)	30 k€
	Entretien	10 k€
	Coûts attendus	55 k€
	Recettes attendues	0 k€
<u>Restaurant scolaire Paul Cézanne</u>	Energie (éclairage, chauffage)	10 k€
	Entretien	5 k€
	Coûts attendus	15 k€
	Recettes attendues	0 k€

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** le Plan pluriannuel d'investissement pour les années 2023-2024-2025 telle que présenté ci-dessus

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire